

monter au trône. On avait mis tout en usage pour y avilir le peuple et pour lui ôter tous les moyens de subsistance, soit en le faisant renoncer au travail, soit en éloignant de cette cité par la terreur les habitans des campagnes qui l'approvisionnaient. Nous allons nous occuper de faire arriver les denrées de première nécessité, d'ouvrir la barrière aux arts et au commerce et de faire succéder aux vexations de la tyrannie l'exécution des lois révolutionnaires, d'assurer le triomphe de l'égalité et de la liberté.

« Citoyens, voilà les desseins de vos représentans, voilà vos espérances : veillez avec eux. Que l'attitude imposante du peuple, fier de ses succès, glace d'effroi les conjurés ; que la confiance renaisse parmi les patriotes de bonne foi, et que l'aristocratie tremble.

« *Vive la Convention ! vive la République !*

« Commune-Affranchie, ce 18 thermidor, l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique. — Les représentans du peuple, signé : REVERCHON, DUPUY. — A Commune-Affranchie, de l'imprimerie républicaine, place de la Raison, n^o 26. »

1814. 6 Entrée de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.
1816. 7 Le cardinal Jacques d'Euse ou d'Ossa est élu pape dans le couvent des Jacobins, et prend le nom de Jean XXII. — Le président Hénault dit que les cardinaux assemblés à Lyon, se trouvant peu d'accord, déférèrent l'élection à Jacques d'Ossa *qui se nomma lui-même*. Cette anecdote est très douteuse ; elle doit être mise au nombre des mille et une fables débitées contre les papes par les écrivains hétérodoxes. Jean XXII fut sacré dans l'église de St-Jean, le 8 septembre de la même année. Son prédécesseur Clément V avait aussi été sacré à Lyon, le 14 novembre 1303.
1795. 8 Commencement du siège de Lyon.
1829. » M. de Courvoisier, procureur général près la Cour royale de Lyon, est nommé garde des sceaux.
1851. 9 Pétrarque arrive à Lyon et y séjourne jusqu'à la fin du mois. Voyez les *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, pages 537 et suivantes. —
555. 10 Magnence, atteint par les généraux de Constance, se tue à Lyon.
1816. 11 Le parlement de Paris déboute de leur demande les maîtres des arts et métiers de la ville de Lyon, qui prétendaient changer l'ordre établi pour l'élection des officiers municipaux, ainsi que la marche adoptée par le consulat dans l'administration des officiers de la commune.